



Commune de Rieux
Conseil Municipal du 2 avril 2026
PROCES VERBAL

Présents : 20 Pouvoirs : 3 Votants : 23

POULAIN Thierry	X	GUÉRIN Mathis	X
BONHOMME Marie-Claire	X	BRIS Emilie	X
TORLAY René	X	DEMAY Jérôme	X
MICHEL Alexandra	X	POTIER Nadine	X
GUILLOIS Mickaël	X	GOUÉDARD Patrick	X
MANGOUËRO Virginie	X	LANOË Lüna	X
MAHEAS Yvonnick	X	HEUZÉ Clément	X
DUGUÉ Virginie	Pouvoir à Madame LANOÉ	ROUXEL Marie-France	X
GOMBAUD Mickaël	Pouvoir à Monsieur TORLAY	FONTAINE André	X
BOTERF Anne-Marie	X	BEULÉ Paulette	X
LAUNAY Sébastien	X	ROUSSEL Pascal	X
HAMON Elise	Pouvoir à Monsieur GOUÉDARD		

Secrétaire : Mathis GUÉRIN
Convocation du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 19h30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Thierry Poulain, Maire.

NDA : Il est rappelé que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-après reproduit que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. »

Le procès-verbal n'a donc pas vocation à retranscrire de façon exhaustive et «au mot près » ce qui est dit, mais doit en revanche indiquer la teneur des discussions »

Le Maire

Il est 19h30, on vous propose de démarrer ce conseil municipal du 2 avril et de tout de suite désigner un secrétaire ou une secrétaire.

Mathis, merci. Donc secrétaire de séance, Mathis Guerin, je propose d'approuver le procès-verbal du 20 mars. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce compte rendu que l'on a lu ? Madame BEULÉ, je vous écoute. Je vous rappelle qu'on est enregistré et que chacun doit se présenter avant de prendre la parole.

Madame BEULÉ

Suivant la formule consacrée, Monsieur POULAIN je vous adresse mes félicitations.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour vous faire la requête de mettre tout en œuvre pour apporter tout votre soutien aux personnes les plus fragiles.

C'était là tout le sens de mon engagement.

Le Maire

Madame BEULÉ, ce que je vous invite à faire est d'envoyer un mail pour retranscrire vos propos dans le Procès-Verbal. Ça vous va comme ça ? Merci. PV donc adopté à l'unanimité. Je n'ai pas fait l'appel, donc je vais faire l'appel.

NDA : Le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Avant de commencer avec les sujets à l'ordre du jour, je voudrais de vous demander l'autorisation de rajouter une délibération concernant la tarification du port et du camping. Je vous demande juste l'autorisation ou pas de mettre cette délibération en fin de Conseil.

Est-ce que quelqu'un y voit une objection ? Pas d'objection, on rajoutera donc une délibération à la fin du conseil. Merci à tous.

Et donc, si vous voulez, on va démarrer. Alors la délibération numéro 21 du 2 avril, c'est à dire aujourd'hui, concerne la création et la composition des Commissions Municipales.

NDA : Le Maire propose de créer les commissions suivantes :

Patrimoine – Travaux et Espaces Verts	Urbanisme- Environnement
Affaires scolaires – Enfance- Jeunesse	Médiathèque
Finances – Affaires économiques	Culture – Fêtes et cérémonies –
Tourisme	Vie associative – Sports et loisirs
Cimetière	Communication
Camping - Port	

Vous êtes d'accord pour créer ces 9 commissions ? Oui ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

NDA : Monsieur ROUSSEL exprime son souhait de siéger au sein de certaines commissions dont la composition serait donc la suivante :

<u>Patrimoine – Travaux et Espaces verts</u>	
René TORLAY	Marie-Claire BONHOMME
Mickaël GUILLOIS	Clément HEUZÉ
Sébastien LAUNAY	Marie-France ROUXEL
Mickaël GOMBAUD	Pascal ROUSSEL
<u>Affaires scolaires – enfance- jeunesse</u>	
Alexandra MICHEL	Virginie MANGOUËRO
Mickaël GUILLOIS	Nadine POTIER
Émilie BRIS	Marie-France ROUXEL
<u>Finances – Affaires économiques – Tourisme</u>	
Yvonnick MAHÉAS	Anne-Marie BOTERF
Sébastien LAUNAY	Patrick GOUEDARD
Clément HEUZÉ	Marie-France ROUXEL
Émilie BRIS	Pascal ROUSSEL
<u>Camping - Port</u>	
Yvonnick MAHÉAS	Jérôme DEMAY
Alexandra MICHEL	Virginie DUGUÉ
Nadine POTIER	Mathis GUÉRIN
René TORLAY	Pascal ROUSSEL
<u>Culture – Fêtes et cérémonies – Vie associative – Sports et loisirs</u>	
Virginie MANGOUËRO	Yvonnick MAHÉAS
Lüna LANOË	Mathis GUÉRIN
Alexandra MICHEL	Patrick GOUEDARD
Jérôme DEMAY	Clément HEUZÉ
Anne-Marie BOTERF	
Émilie BRIS	
Nadine POTIER	
<u>Urbanisme - Environnement</u>	
Mickaël GUILLOIS	Mathis GUÉRIN
Élise HAMON	René TORLAY
Sébastien LAUNAY	Marie-Claire BONHOMME
Clément HEUZÉ	Virginie DUGUÉ
	Pascal ROUSSEL

<u>Médiathèque</u>	
Mickaël GUILLOIS Virginie MANGOUËRO	Lüna LANOË Patrick GOUÉDARD Pascal ROUSSEL
<u>Cimetière</u>	
René TORLAY Élise HAMON Nadine POTIER	Émilie BRIS Marie-France ROUXEL
<u>Communication</u>	
Mickaël GUILLOIS Anne-Marie BOTERF Alexandra MICHEL Nadine POTIER Lüna LANOË	Virginie MANGOUËRO Patrick GOUEDARD Marie-France ROUXEL Pascal ROUSSEL

Monsieur ROUSSEL

Pourquoi le nom du Maire figure-t-il dans la commission Médiathèque ?

Le Maire

Oui, c'est une coquille qui a dû rester. Je suis de droit dans toutes les commissions effectivement. Et bien écoutez, je vous propose de délibérer sur l'ensemble de ces de ces commissions. Est-ce que tout le monde est d'accord avec ça ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? ? Est-ce que quelqu'un est contre ? Merci.

La délibération 22 concerne les désignations des représentants auprès des organismes extérieurs.

NDA : Il est proposé ce qui suit :

a. Morbihan Énergies	René TORLAY, titulaire Pätrick GOUEDARD, suppléant
b. Délégué Sécurité routière	Thierry POULAIN Pascal ROUSSEL
c. Délégué Défense	Jérôme DEMAY
d. Conseil d'École publique	Alexandra MICHEL Emilie BRIS
e. Conseil d'établissement École privée	Alexandra MICHEL Émilie BRIS
f. Référent – Enedis	René TORLAY Jérôme DEMAY
g. COPIL - Natura 2000 - EPTB Vilaine	Mickaël GUILLOIS
h. CIAS Fédé - Enfance jeunesse	Alexandra MICHEL Thierry POULAIN
i. FDGDON	René TORLAY Sébastien LAUNAY
j. Délégué ARIC - Formation élus	Thierry POULAIN Marie-Claire BONHOMME
k. CNAS	Thierry POULAIN
l. Référent - Mission Locale	Marie-Claire BONHOMME
m. Eau du Morbihan	Jérôme DEMAY Mathis GUÉRIN

Concernant ces organismes et ces représentations sur les organismes extérieurs, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Roussel ? Oui, Pascal ROUSSEL est ajouté en tant que délégué sécurité. Cette commission se réunit très rarement.

Je vous propose de délibérer sur cette proposition. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Donc la délibération 23 concerne la création de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation pour les services publics. Alors, à chaque fois, nous devons désigner 3 personnes titulaires et 3 suppléants. Donc titulaire, René TORLAY, Marie-France ROUXEL Michael GOMBAUD et en suppléant, nous avons Marie-Claire Bonhomme, Yvonnick MAHÉAS, Patrick GOUÉDARD. Concernant la commission de délégation des services publics, on retrouve exactement les mêmes.

NDA : Monsieur ROUSSEL demande à intégrer la CAO.

La composition des commissions serait donc la suivante :

Commission d'Appel d'Offres (CAO)	
Titulaires	Suppléants
René TORLAY	Pascal ROUSSEL
Marie-France ROUXEL	Yvonnick MAHEAS
Mickaël GOMBAUD	Patrick GOUEDARD
Commission pour la Délégation des Services Public	
Titulaires	Suppléants
René TORLAY	Marie-Claire BONHOMME
Marie-France ROUXEL	Yvonnick MAHEAS
Mickaël GOMBAUD	Patrick GOUEDARD

NDA : Le Maire fait une interruption de séance pour que la DGS explique le rôle de chacune de ces commissions.

Monsieur ROUSSEL

Cela veut dire que normalement. Seule la DSQ devrait être mise en œuvre pour la délégation de service public pour l'attribution du camping et port. C'est ça Céline ?

Céline BOLEAT

Oui, tout à fait. Si l'orientation politique est effectivement d'en faire une.

Le Maire

Délégation de service public pour la gestion du camping et du port, je vous confirme effectivement.

Monsieur ROUSSEL

C'est pour cela donc que cette commission sera amenée à se réunir. On travaillera et c'est l'organe délibérant qui prendra la décision.

Le Maire

Tout à fait, Monsieur Roussel. Ce sera ensuite l'assemblée délibérante qui prendra la décision au regard de l'avis émis par la commission de délégation des services publics, qui n'a pas de pouvoir de décision.

Comme je le rappelle d'ailleurs, aucune commission n'a un pouvoir de décision. Elle n'émet qu'un avis. Et ensuite, c'est vous, en tant qu'élu(e)s, c'est le Conseil Municipal qui est bien compétent pour valider in fine la décision finale.

Est-ce que vous souhaitez qu'on on valide comme ça ? On valide dans l'état. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération numéro 25 concerne la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Donc dans chaque commune, il est institué une CCID. Pour les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que leur suppléant est porté de 6 à 8. Et là, il faut se reporter à l'annexe un que vous avez eu. Donc on doit présenter 32 noms au niveau de la préfecture. Alors j'ai repris les trois noms de la liste minoritaire, c'est à dire Monsieur FONTAINE, Madame BEULÉ, et Monsieur ROUSSEL. Et j'ai rajouté Céline HALIMI, Patrick ROLLAND et Christine NUÉ pour avoir les 32 noms.

Et après c'est la préfecture qui vient piocher les noms parce qu'il en faut. Est ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Est ce qu'il y a des questions ?

NDA : Madame BEULÉ et Monsieur FONTAINE refuse d'être proposés dans la liste

Le Maire

Très bien. Donc il nous faudra trouver deux autres personnes. Du coup, moi je vous propose de compléter la liste directement. Est-ce qu'on a des noms à proposer de façon qu'on valide cette commission ce soir ? On peut reprendre des noms de l'ancienne. On peut y ajouter Christine ROUXEL et Julien ROUXEL.

Est-ce qu'on valide cette liste en l'état ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La délibération 26 concerne la commission de contrôle des listes électorales. Donc, dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée de 5 conseillers municipaux, donc 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 autres conseillers municipaux appartenant à la 2e liste. Alors, tout simplement, je vais vous présenter les titulaires et les suppléants étant entendu que Madame BEULE et Messieurs FONTAINE ne souhaitant pas y siéger, elle sera donc composée comme suit :

Titulaire S = Suppléant	Communes de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges (L.19, VI)					
	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges			2 conseillers municipaux de la 2e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges		
T	DUGUÉ Virginie	GOMBAUD Mickaël	BOTERF Anne- Marie	ROUSSEL Pascal		
S	LAUNAY Sébastien	HAMON Élise	GUÉRIN Mathis			

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La délibération numéro 27 concerne les frais de fonctionnement de l'école publique avec 126 élèves.

Donc les calculs ont été faits et le coût par enfant scolarisé en maternelle s'élève à 1159,80€ et pour les enfants scolarisés en élémentaire il s'élève à 618,37€.

Voilà, il y a une petite augmentation par rapport à l'an dernier.

Monsieur ROUSSEL

Combien y a-t-il d'élèves ?

Madame MICHEL

À l'école publique, il y a 126 élèves répartis sur six classes. Il y a 49 maternelles dont 4 TPS et 77 primaires par élément.

Monsieur le Maire

Je vous propose de délibérer sur ces 2 montants. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. La délibération qui suit, c'est exactement la même, mais pour l'école privée avec les mêmes montants 1159,99€ pour les maternelles et 618,37€ pour les enfants en élémentaire.

Monsieur ROUSSEL

J'ai la même question.

Madame MICHEL

Les effectifs de l'école privée au 31 décembre 2025 sont 81 élèves répartis sur quatre classes avec 32 maternelles dont trois TPS et 49 élémentaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant cette aide ?

Le Maire

S'il n'y a pas de question, je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La délibération 29 concerne une convention avec la Fédé pour le Centre Social Intercommunal.

On soutient la Fédé pour les animations de nos jeunes. On les a beaucoup « titillés » depuis plusieurs années. On a eu enfin des réponses. On a une DGS qui a été peut-être plus persuasive que nous. Mais voilà, on s'est longtemps posé la question si le CIS était « valable » pour la commune ou pas, ou s'il fallait qu'on monte une SPL à côté. On a eu enfin les chiffres qui font apparaître que la commune est bénéficiaire de 1150€ en passant par eux (chiffres 2025). Voilà, ça nous enlève quand même une belle épine du pied. On n'a pas à gérer ça, on laisse les sachants gérer ce domaine-là qu'ils maîtrisent bien finalement. Mais voilà, il était important pour nous de savoir où passait l'argent parce que la commune de Rieux paie chaque année plus de 10 000 € pour ce service et c'est bien de savoir où va l'argent que l'on verse à cet organisme. Nous avons eu le retour. On pourra peut-être d'ailleurs faire un jour une présentation du fonctionnement de la Fédé pour ceux que cela intéresse.

Madame MICHEL

En fait, le contrat de projet est renouvelé pour 2020, de 2026 jusqu'à 2029. Il a été construit en 2025 par les élus des 8 communes partenaires. Nous nous sommes réunis à plusieurs pour l'élaboration de ce contrat de projet. Cela s'est plutôt passé sereinement.

Le Maire

Merci Alexandra et je vous propose de délibérer

Monsieur ROUSSEL

Alors la Fédé, c'est vraiment une association à part ?

Monsieur le Maire

En effet. Je pense qu'il serait intéressant qu'ils viennent en Conseil Municipal pour se présenter ainsi que faire une courte présentation du CSI.

Je vous propose de délibérer sur cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Et Monsieur Roussel, je suis tenté de dire il y aura des sûrement des réunions à Redon Agglo où seront exposés les services, notamment la Fédé.

Monsieur le Maire

Je vous propose donc de passer à la dernière délibération et vous remercie d'avoir accepté de l'ajouter.

C'est la délibération numéro 30, qui concerne le Port et le Camping et l'approbation des tarifs, que vous avez trouvée sur table. Nous avons recruté deux personnes pour le camping, un homme et une femme pour la tenue et du port et du camping. Ils ont commencé. Ils sont en plein nettoyage.

Nous sommes allés hier faire la mise en route. J'y suis retourné ce matin et c'est le grand nettoyage de printemps. Ils prennent « leurs marques ».

Donc le camping est ouvert, et il faut le faire savoir. Et on adopte les mêmes tarifs que ceux de l'an dernier. On n'a rien changé. Les tarifs sont calés sur les usages du Pays de Vilaine. Ils sont fixés sur une moyenne sur l'ensemble du territoire par rapport au nombre d'étoiles du camping.

Monsieur ROUSSEL

Est-ce qu'il est possible de mensualiser ?

Monsieur le Maire

De mensualiser pour les bateaux ? Oui, on mensualise déjà.

D'ailleurs on a eu la question cette semaine ou la semaine dernière. On mensualise déjà et ça fait partie d'un contrat et on peut payer au mois.

Je vous propose de délibérer sur ces tarifs si vous voulez bien. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Je voulais juste vous informer que nous avons calé les dates de Conseil Municipal. Elles sont susceptibles de changer suivant les événements. Pour le moment nous avons positionné le 21 mai, le 25 juin, le 3 septembre, le 15 octobre, le 19 novembre et le 17 décembre. Cela nous permet d'avoir une projection sur la fin de l'année. Et encore une fois, comme je vous le dis, on pourra décaler en cas de besoin.

Et l'été, oui, on peut réunir un Conseil effectivement en juillet ou en août, bien entendu. On peut même faire des conseils exceptionnels.

Monsieur TORLAY

Concernant les infos peut-être sur les travaux. La Maison du Port est ouverte depuis aujourd'hui et est tenue par Marc BUTÉ. Il avait déjà été là il y a 3 ans.

Concernant la Maison médicale, les travaux avancent bien, les sols sont terminés, et ils sont en train de poser les meubles. On pourra y intégrer les professionnels de santé entre le 15 juin et le 1er juillet. Il reste l'aménagement à l'extérieur d'ici 15 jours. On prévoit la démolition de l'autre à partir du 1er juillet.

Monsieur Le Maire

Un courrier partira demain pour prévenir tous les professionnels de santé de l'état d'avancement des travaux et leur annoncer la démolition de l'ancienne maison médicale. On se presse pour démolir pour que cela se fasse pendant les vacances d'été, comme ça il y aura moins d'enfants autour.

Monsieur FONTAINE

Pour les contrats commerciaux, le préavis est de 3 mois minimum.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de contrat commercial.

II

Monsieur FONTAINE

Quelle est la nature du contrat ?

Le Maire

C'est un bail simple.

Monsieur FONTAINE

C'est une location professionnelle. J'ai des droits. Je suis content d'apprendre que je vais devoir partir le 30 juin, mais ce n'est pas un problème. C'est très inélégant.

Monsieur TORLAY

Mais André, si tu veux, tu peux venir voir. Personne ne t'a empêché de venir.

Monsieur FONTAINE

Je regrette. Il faudrait prévenir, on prévient par un écrit, un SMS, un coup de téléphone, on n'est jamais convié à quoique ce soit.

Monsieur TORLAY

Il y a eu une visite de faite, ce n'est pas nous qui l'avons organisée. Je regrette André mais ce n'est pas nous qui avons organisé la visite.

Monsieur FONTAINE

Tout simplement les faits sont là. Je n'ai jamais eu communication de quoi que ce soit. Je n'ai même pas vu l'architecte.

Monsieur TORLAY

L'architecte a essayé de te voir, alors ne mens pas. Il a attendu dans la salle d'attente et tu n'as pas pu le recevoir. Tous les autres ont été prévenus sauf toi. C'est bizarre quand même.

Monsieur le Maire

Bon, on va revenir s'il vous plaît sur le sujet de la réunion.

Monsieur FONTAINE

Le problème est le même, mais pendant toutes les consultations, je ne pouvais pas le recevoir. Il n'avait qu'à prendre RDV.

Monsieur le Maire

On avait fait une réunion ici, Monsieur Fontaine, avec tous les professionnels de la santé, y compris vous, avec Monsieur Guillou. Monsieur Guillou avait annoncé à tous les professionnels de santé qu'il prendrait rendez-vous avec tout le monde pour connaître les besoins et les attentes de chacun, et y compris avec vous. Alors ? Est-ce qu'il y a eu un « couac » ? Je ne sais pas mais en tout cas, il a attendu 2 h dans votre salle d'attente, il vous a vu passer prendre vos patients et au bout de 2h00, il est parti.

Monsieur FONTAINE

Ce n'est pas vrai, je n'ai pas été prévenu, c'est tout.

Monsieur le Maire

Alors Madame BEULÉ, la parole est à vous.

Madame BEULÉ

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élu(e)s, j'ai donc décidé de me retirer de ce Conseil Municipal pour des raisons évidentes. Je remettrai donc ma lettre de démission à Monsieur le Maire à la fin de cette séance. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci Madame BEULÉ, je prends note.

Monsieur FONTAINE

Monsieur le Maire, je tiens à vous féliciter pour le renouvellement de votre mandat à la Communauté d'Agglomération.

C'est vrai que c'est un point important, que la Commune ait un pied au sein du bureau de la Communauté d'Agglomération. Je vous en félicite. Merci.

Cela dit, j'ai fait 3 mandats. Il me paraît très raisonnable pour moi d'arrêter. Je vais avoir 81 ans dans quelques jours et je vais me retirer de la vie municipale. Je ne pars pas avec regret, pas du tout. J'ai eu de bons moments ici, d'excellents moments notamment, et malheureusement, ils sont plus très nombreux. Ils ne sont plus là, les anciens collègues avec qui, au cours de mon mandat, j'ai pu conduire un certain nombre de projets très importants et grâce au travail de tous, je pense. Il y a des choses que je garderai en moi à tout jamais. Et on avait effectivement bien travaillé tous ensemble. Cela dit, pour moi, la page est tournée et de formation chrétienne, j'ai le sens du Pardon. Il n'y a qu'une chose que je ne laisse pas passer, c'est une lettre anonyme pour la simple et bonne raison, c'est qu'elle me visait. Elle me visait moi, ma personne, comme ça a été le cas il y a douze ans où j'ai eu trois lettres assassines. Je n'ai pas porté plainte. Là, j'ai porté plainte en Gendarmerie. Le Parquet suit et la personne qui est l'auteur de cette lettre sera poursuivie.

Quant aux insanités qui sont parues sur la Bougeotte Rieuse, je vais vous dire très franchement, ça vient de tellement bas. Ça vient tellement du caniveau que pour moi ça n'a strictement aucune importance. Donc voilà, en tout cas, c'est ma dernière présence ici. Je vous souhaite à tous du courage, du travail et de là où je serai, je me tiendrai informé, bien sûr, de la vie rieuxoise, mais je pense qu'il est grand temps que j'aille m'établir ailleurs. Je sais bien que de la presque île Guérandaïse jusqu'à la pointe finistérienne, il y a assez de villes qui sont accueillantes, où il y a de la vie, où il y a des touristes, où il y a de la culture. Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur ROUSSEL

Monsieur le Maire, je suis sur mon smartphone comme peut-être d'autres. Je souhaiterais que pour les séances du Conseil municipal, puisqu'on parle de dématérialisation et je m'en suis déjà entretenu avec vos services, pour la durée d'exercice du mandat, que les élus soient pourvus d'une tablette qui permettra de voir tous les documents. On gagnerait en lisibilité, on gagnerait en temps, on gagnerait en facilité, donc je m'y mettrai. Bien entendu, ils resteront la propriété de la Commune et seront restitués en fin de mandat.

Monsieur le Maire

On en discutera en Bureau Municipal déjà pour commencer, puis on fera un retour peut-être au prochain Conseil.

Madame BONHOMME, à vous.

Madame BONHOMME

Merci. Je m'adresse à André, merci pour votre éloquence dans votre propos. À présent, si on réunit les professionnels de la santé, est-ce que vous voulez vous joindre à nous ? Avant l'entrée dans la maison médicale. Oui, on vous donnera donc une date.

Monsieur FONTAINE

Au début, j'avais évincé une collègue. Je m'en souviendrai parce que les cheveux bleus, je m'en souviendrai. Je ne me souviens pas l'avoir rencontrée. Je pense qu'il y a un problème. J'ai interdit l'installation de 3 médecins à arriver. Ça a été dit. Je ne vois pas comment, on est dans un système libéral. Si vraiment il y a eu 3 médecins qui voulaient s'installer, et bien il suffit de le dire. La seule fois où j'aurais pu être consulté, c'est si un médecin avait voulu faire un cabinet secondaire. Et ça, c'est ce qui m'est arrivé. Moi, quand j'ai vu créer un cabinet secondaire, oui je me suis fait avoir.

Madame BONHOMME

On ne va pas faire un débat pour se projeter si c'est vrai.

Monsieur FONTAINE

Pour la suite justement.

Madame BONHOMME

Mais non, on ne va pas faire le débat ce soir.

Monsieur FONTAINE

Après tout, mes nouveaux collègues ne sont-ils pas au courant ?

Monsieur le Maire

Je vous propose de clore ce débat ce soir, si vous le voulez bien.

J'attendrai donc peut-être un courrier de votre part, Madame BEULÉ et Monsieur FONTAINE, de façon qu'on officialise bien et correctement vos démissions et votre positionnement sur l'accès à la Maison Médicale si l'ancienne est démolie à partir du premier juillet, et oui la question de la sécurité routière a été étudiée.

NDA : un échange s'ensuit entre Monsieur ROUSSEL et Monsieur le Maire sur la question de la sécurité routière pendant la période de démolition.

Monsieur le Maire

Merci. L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de clore ce Conseil Municipal. Merci à tous.

Pour toutes les personnes qui sont dans des commissions, on va faire des photos par commission. Monsieur ROUSSEL, si vous ne voulez pas être sur les photos, il n'y a pas de problème. Les photos vont être prises par le journaliste de Ouest France qui couvre les événements communaux. On ne va pas aller chercher un photographe ailleurs.

La séance est levée à 20H26.

Le Secrétaire de séance,
Mathis GUÉRIN,

Le Maire,
Thierry POULAIN,